

Rapide Jeunes de Sanary août 2026

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Date et Lieu

- Le 27 août 2026, l'association **Sanary-Echecs**, en collaboration avec la ville de **Sanary sur Mer**, organise le Rapide Jeunes de Sanary août 2026, dans l'Îlot de Picotières, 99 avenue Desmazures, 83110 Sanary sur Mer.

Article 2 : Arbitrage

- Arbitre Principal : **BRONGERS Henk**, Arbitre Internationale
- Arbitre Stagiaire : **ETIENNE Benjamin**, Arbitre stagiaire AFC

Article 3 : Règles du jeu et Appariements

- Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1^{er} janvier 2023).
- L'article 5 de l'Annexe A pour les parties rapides est appliqué. Les pénalités sont d'une minute.
- Le joueur, qui arrive 10 min. ou plus tard après le début de la ronde, perd sa partie sauf si l'arbitre décide autrement. Les nulles par accord mutuel sont autorisées.
- Les appariements se font selon le système Suisse (FIDE C.04.3) assisté par ordinateur (PAPI 3.3.8). Le classement ELO rapide de la FIDE est pris en compte et en absence l'ELO Rapide de la FFE.

Article 4 : Rondes, Cadence et Homologation

- 5 rondes de 2 x 8 min + 3 s par coup.
- Le tournoi est homologué pour le ELO RAPIDE FIDE.
- Tout joueur qui arrive avec un retard de 5 min devant l'échiquier perdra la partie sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 5 : Inscription

- Inscription sur place possible à partir de **9h00** ; clôture d'inscription à **9h15**.
- Droits d'inscription** Seniors **n.a.** Jeunes **0 €** GMI/MI **n.a.**

Article 6 : Horaire des rondes

- Ronde 1 à 5 09h30 - 11h30 *les 5 rondes se suivent*
- Remise des prix 11h45

Article 7 : Prix

- Pas de prix en argent, mais des coupes, 3 dans le classement par catégorie d'âge.
- Les prix sont attribués par rapport à la place réelle.
- Les prix ne sont pas cumulables.

Article 8 : Départage

- Départage des ex æquo en ordre d'importance :
 - Confrontation directe** (seulement les ex-aequo dans le classement général)
 - Sonneborn-Berger** (somme des score multipliée par le résultat)
 - Buchholz** (somme des scores des adversaires)
 - Performance** (calculé selon le classement des adversaires)

Article 9 : Particularités

- Il est Interdit de fumer (cigarettes électroniques incluses) dans le bâtiment
- Les téléphones doivent être éteints et rangés. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les décisions de l'arbitre sont définitives.

Tout participant s'engage à respecter ce règlement intérieur et la charte du joueur d'échecs.

Sanary sur Mer, le 24 août 2026

Arbitre Principal / Organisateur

